



Dossier de l'OHI n° S1/3104

LETTRE CIRCULAIRE 18/2022
17 mai 2022

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -
REPUBLIQUE D'ALBANIE

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Gouvernement de la République d'Albanie avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 3 mai 2022.
2. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République d'Albanie est devenue le 98^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République d'Albanie, le 3 mai 2022.
4. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République d'Albanie au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général